

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Commune de BAYE

Par arrêté préfectoral du 31 juillet 2023, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DES KORRIGANS en vue de l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kerhuel en BAYE.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines, du 24 août 2023 au 21 septembre 2023 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de BAYE où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture, par écrit ou par voie électronique (courriel: [pref-consultation@finistere.gouv.fr](mailto:pref-consultation@finistere.gouv.fr)).

La demande et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) - rubrique Publications - Publications légales - Consultations du public - Elevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2102-1 (élevage de porcs) fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié.